

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 4 MARS 2021**

**OBJET :**

Vote du  
Compte Administratif  
2020  
Budget principal  
Commune

L'an deux mille vingt et un, le quatre du mois de mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAUJON s'est assemblé, en vertu de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19, à la salle de spectacle « La Salicorne » à Saujon, sous la présidence de Monsieur Pascal FERCHAUD, Maire, en session ordinaire d'après convocation faite le vingt-six février deux mille vingt et un.

**PRESENTS :**

**NOMBRE DE  
Conseillers Municipaux  
ayant pris part au vote**

**28**

Mmes et Ms FERCHAUD / DAUDENS / ADOLPHE / BABIN / RENOULEAU / FRANCHI / BETIZEAU / GENSAC / RATISKOL / DANIEL / PETIT / MAGEAUD / JUAN / DUBOIS / TOURNEUR / ROUIL / DORIDOT / BOTTON / AFONSO CORREIA / NICOLE / TISON / HERNANDEZ / FRICAUD / LAVOIES / GENYK / BARGIEL / MONCHAUX / MOREL / DITGEN

Monsieur FERCHAUD, Maire, ne participe pas au vote.

**DATE DE  
L'AFFICHAGE  
à la porte de la  
Mairie du compte  
rendu de la séance**

**8 mars 2021**

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à l'élection du Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Nathalie AFONSO-CORREIA a été désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020**  
**BUDGET PRINCIPAL – COMMUNE**

Vu la note explicative synthétique présentée par Monsieur Pascal FERCHAUD, Maire,

Considérant que Monsieur Wladimir GENYK, Conseiller Municipal, a été désigné par le Conseil Municipal pour présider la séance lors de l'adoption du Compte Administratif 2020, en application de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Pascal FERCHAUD, Maire, s'étant retiré au moment du vote,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice 2020, le Conseil Municipal se prononce sur le Compte Administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur le Maire, et décide, à l'unanimité :

- DE DONNER ACTE de la présentation faite du Compte Administratif lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL		SOLDE (+ou-)	DEPENSES	RECETTES
RESTES A REALISER AU 31 DECEMBRE 2020	- INVESTISSEMENT	- 1 153 692,00	2 363 150,00	1 209 458,00
	- FONCTIONNEMENT	/	/	/
SECTION D'INVESTISSEMENT	- Résultats propres à 2020	+ 699 217,00	1 508 818,48	2 208 035,48
	- Solde 2019 reporté (001)	- 184 930,30	184 930,30	/
	- Solde global d'exécution	+ 514 286,70	1 693 748,78	2 208 035,48
SECTION DE FONCTIONNEMENT	- Résultats propres à 2020	+ 820 438,17	6 657 951,79	7 478 389,96
	- Solde 2019 reporté (002)	+ 2 030 392,02	/	2 030 392,02
	- Résultat global	+ 2 850 830,19	6 657 951,79	9 508 781,98
Résultats cumulés 2020 (y compris les restes à réaliser en investissement et en fonctionnement)		+ 2 211 424,89	10 714 850,57	12 926 275,46
Résultats cumulés (hors restes à réaliser)		+ 3 365 116,89	8 351 700,57	11 716 817,46

- DE CONSTATER pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- DE RECONNAITRE la sincérité des restes à réaliser,
- DE VOTER ET ARRETER les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Pour** : 28  
**Contre** : /  
**Abstention** : /

Fait et délibéré le 4 mars 2021  
Pour copie conforme  
Le Maire,



P. FERCHAUD

# Note de présentation synthétique des Comptes Administratifs 2020

Les comptes administratifs soumis au Conseil Municipal du 04 mars 2021 retracent l'exécution du budget principal de la commune et des différents budgets annexes au cours de l'exercice comptable 2020.

## Vue d'ensemble

Les Comptes administratifs pour l'exercice 2020 font apparaître les résultats suivants (hors excédent/déficit reporté) :

	Section	Résultat 2020
<b>Mairie</b>	Fonctionnement	820 438,17 €
	Investissement	699 217,00 €
	<b>Total</b>	<b>1 519 655,17 €</b>
<b>Musique</b>	Fonctionnement	- 13 481,52 €
	Investissement	890,86 €
	<b>Total</b>	<b>- 12 590,66 €</b>
<b>Port</b>	Fonctionnement	139,08 €
	Investissement	3 228,00 €
	<b>Total</b>	<b>3 367,08 €</b>

## Le Budget Principal

### Les dépenses de fonctionnement

Le total des dépenses de la section de fonctionnement s'élève à 6 657 951,79 € soit 6 127 434,67 € de dépenses réelles et 530 517,12 € d'opérations d'ordre.

**Le chapitre 011 « Charges à caractère général »** qui comprend notamment les charges afférentes aux fluides, à l'énergie, aux divers contrats de maintenance, aux assurances, aux frais de télécommunication s'établit à 1 416 500,31 € en 2020, soit une baisse de 10,40% par rapport à l'année précédente suite aux périodes de confinement. (l'achat de produits anti-covid représente 33 314,58€)

**Le chapitre 012 « Charges de personnel »** représente 3 034 893,46 € en 2020 soit une stabilité à + 0,1%.

**Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante »** constitué des subventions versées aux budgets annexes et aux associations ainsi que des indemnités des élus, s'élève à 1 257 316,92 € soit + 20,31 % par rapport aux dépenses exécutées en 2019. Cette augmentation est due aux hausses de participations versées à l'école de musique + 22 000 € (covid), au Sivu Piscine + 115 730,00€ (covid) et au CCAS + 40 850,00€.

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Sous le N° 017-211704218 - 20210304-CM2021\_12-DE

Accusé de Réception Préfecture - Reçu le 08/03/2021

**Les charges financières inscrites au chapitre 66 en fonctionnement et 16 en investissement s'établissent à :**

- 135 344,22 € en section de fonctionnement pour les intérêts de la dette
- 335 538,12 € en section d'investissement pour l'amortissement du capital.

**Le chapitre 67 « charges exceptionnelles »** augmente de 35 288,10 € qui correspondent à l'indemnisation des commerçants suite aux travaux de la place de l'église.

**Le chapitre 014 « atténuation de produits »** s'élève à 245 434,76 € soit une augmentation de 7 588,74 €. Il s'agit de la contribution versée au titre de l'article 55 de la loi SRU en raison de l'arrêté de carence de la commune de Saujon.

A

## Les recettes de fonctionnement

Le total des recettes de la section de fonctionnement s'élève à 9 508 781,98 € soit 7 260 137,99 € en recettes réelles de fonctionnement, 218 251,97 € en opérations d'ordre et 2 030 392,02 € d'excédent reporté.

### **La fiscalité : Chapitre 73 « impôts et taxes »**

Les impôts locaux sont stables, ce qui s'explique notamment par le maintien des taux communaux depuis 2001 mais on constate une baisse des droits de mutations à 362 861,97€ soit -27,87%.

### **Les dotations et participations : chapitre 74**

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est composée de la Dotation Forfaitaire, la Dotation de Solidarité Rurale et la Dotation de Péréquation qui varient indépendamment les unes des autres.

- La dotation forfaitaire (DF) se stabilise à 728 949,00 €,
- La dotation de solidarité rurale (DSR) et la dotation de péréquation augmentent de 5,75%

### **Les produits des services et produits de gestion : chapitre 70 et 75**

Les recettes des services ont une perte de 122 346,24€ soit -28,06% suite à la crise sanitaire. Il s'agit des régies de la cantine et de la médiathèque ainsi que des produits foire et marché, de l'occupation du domaine public et des locations de salles.

### **Les produits exceptionnels : chapitre 77**

Ce chapitre contient le produit des ventes de l'année, des annulations de mandats et le remboursement de sinistre pour un montant 42 922,41€ pour 2020

**Le chapitre 013 « atténuation de charges »** s'élève à 40 275,68 et représente les remboursements des arrêts maladie du personnel et les aides des contrats aidés.

## Les Dépenses d'investissement

Le total des dépenses d'investissement s'établit à 1 508 818,48 € (hors report déficit) qui se décompose comme suit : 845 762,67 € de dépenses réelles, 406 020,52 € de remboursement d'emprunt et 257 035,29 € d'opérations d'ordre.

Les principales dépenses d'investissement réalisées en 2020 ont été les suivantes :

- Achats de matériels liés au Covid : 17 155,57 €
- Achats matériels pour les différents services et bâtiments communaux : 233 509,26 €
- Modernisation de la cuisine centrale (solde du programme) et Ecole la Seudre : 158 448,66€
- Piscine : local de rangement et élévateur pour personne à mobilité réduite : 33 195,92 €
- Climatisation Minage : 22 372,90 €
- Orgue jeux supplémentaires : 4 998,00 €
- Maternelle Gambetta : aménagement et sécurisation bâtiment : 5 496,19 €
- Cimetière : reprise de concessions et ossuaire : 9 237,24€
- Dojo : toiture translucide : 5 822,40€
- Nouvelle téléphonie en mairie : 9 406,80€
- Reprise toiture annexe Marie Ménagé : 13 058,99 €
- Aménagement Annexe Château : 52 274,92 €
- Aménagement voirie : 103 773,37 €
- Etude bassin versant Guitarderie : 14 140,00 €
- Plan accessibilité voirie, espace public : 14 400,00 €
- Place de l'église (solde du marché) : 38 200,85 €
- Schéma défense et citernes incendie : 18 490,19€
- Marquage routier : 20 000,00€
- Vestiaires football : 36 589,74 €
- Vestiaires rugby, arrosage terrains et poteaux terrains annexes : 19 203,24 €

## Les recettes d'investissement

Le total des recettes d'investissement s'élève à 2 208 035,48 € dont 569 300,44 € d'opérations d'ordre (amortissements et cessions de biens) et de 1 638 735,04 € de recettes réelles.

Les recettes réelles sont constituées pour 156 732,35 € de recettes d'équipements (subventions) et 1 182 002,69 € de recettes dites financières (taxe d'aménagement, FCTVA, autofinancement) et 300 000,00 € d'emprunt.

Les recettes principales d'investissement 2020 sont :

- la taxe d'aménagement : 93 908,78 €
- les subventions : 156 732,35 €
- le Fonds de Compensation de la TVA : 259 481,61 €
- l'excédent de fonctionnement capitalisé : 828 612,30 €

Pour Mémoire, Coût COVID 2020 :

Dépenses :

. Fonctionnement	(011) 33 314,58€	(65) 151 500,00€	:	184 814,58€
. Investissement :				<u>17 155,17€</u>
			Soit	201 970,15€

Recettes (Pertes d'exploitation) : 102 000,00€

TELETRANSNIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Sous le N° 017-211704218 - 20210304-CM2021\_12-DE

Accusé de Réception Préfecture - Reçu le 08/03/2021

## **Le Budget Annexe de L'Ecole de Musique**

### **Les dépenses de fonctionnement**

Le total des dépenses de fonctionnement s'élève à 105 624,66 € soit 103 145,56 € de dépenses réelles (charges à caractère général : 1 095,77 € ; charges de personnel : 102 048,92 € ; autres charges, titres annulés : 0,87 €) et 2 479,10 € d'opérations d'ordre (dotation aux amortissements).

### **Les recettes de fonctionnement**

Le total des recettes de fonctionnement, en baisse de 7,38%, s'élève à 108 416,57 et est composé de :

- 21 137,69 € de participation des usagers soit – 55,87%.
- 70 050,00 € de participation de la commune (66 000 €) et du département, soit une augmentation de la part communale de 50%
- 455,45 € en autres produits (participation aux tickets repas)
- 500,00 € d'opération d'ordre (amortissement de la subvention d'équipement)
- 16 273,43 € d'excédent reporté.

### **Les Dépenses d'investissement**

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 2 311,68 € soit 1 449,96 € de dépenses réelles (achats de matériels) et 500,00 € d'opération d'ordre (contrepartie de l'amortissement de la subvention d'équipement.) et le déficit d'investissement reporté 361,72€.

### **Les recettes d'investissement**

Les recettes d'investissement s'élèvent à 2 840,82 € comprenant les amortissements (opération d'ordre) pour 2 479,10 € et l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 361,72 €.

## **Le Budget Annexe du Port (T.V.A)**

### **La section de fonctionnement**

Les dépenses de la section de fonctionnement sont de 6 109,86 € dont 2 881,86€ de dépenses réelles et 3 228,00€ d'opérations d'ordres. (Les amortissements).

Les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à 22 152,22 € et sont composées du produit des appointements pour 6 248,94 € et de l'excédent de fonctionnement reporté pour 15 903,28 €.

### **La section d'investissement**

Il n'y a pas de dépenses d'investissement.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 22 284,00 € dont 19 056,00 € d'excédent reporté et 3 228,00 € d'amortissement.